

# Règlement du Centre de Documentation

- Toute personne peut librement accéder au service du centre de documentation.
- Le centre de documentation est ouvert :
  - Lundi au vendredi de 9h à 16h30 (sur rendez-vous)

Pour bénéficier d'autres horaires, il est possible de prendre rendez-vous par téléphone ou e-mail avec l'APEDAF.

- Tous les livres, cassettes vidéo et dvd mis en location sont la propriété de l'APEDAF.

## Conditions de prêt.

---

**\* Pour les membres de l'APEDAF**, le prêt de livres est gratuit et aucune caution ne sera demandée.

Outre la possibilité de consulter les livres et documents sur place, différentes modalités de prêt sont proposées aux membres :

- soit un envoi des livres par la poste;
- soit par l'intermédiaire d'une aide pédagogique.

Un virement reprenant les frais de port sera joint à l'envoi des livres.

L'emprunteur est tenu responsable de les rendre au centre de documentation dans les délais prévus.

**\* Pour les non-membres de l'APEDAF**, le montant du prêt est fixé à 1,50 € et ce, quel que soit le nombre de livres, documents, dvd et/ou cassettes vidéo empruntés (3 livres maximum).

Une caution de 20 € sera demandée lors de chaque emprunt.

- Lors du premier prêt, le ou la responsable fera une photocopie de la carte d'identité de l'emprunteur et complètera une fiche d'identification. Le présent règlement sera lu et approuvé par l'emprunteur.
- La durée de chaque prêt est limitée à 15 jours.  
L'utilisateur peut cependant obtenir UN seul renouvellement pour une période de 15 jours. Il est tenu de signaler la prolongation par téléphone ou e-mail.  
Ce renouvellement n'est permis que dans la mesure où les livres, documents, dvd et/ou cassettes vidéo détenus n'ont pas fait l'objet d'une autre demande de prêt.
- Tout livre, cassette vidéo, dvd et/ou document donné en prêt est en bon état et complet. L'emprunteur s'engage à le restituer en bon état, complet dans les délais prévus. La vérification se fait avant l'emprunt et au retour.  
En cas de perte ou de détérioration du livre l'emprunteur sera tenu de le rembourser à ses frais.
- Une amende de 0,25 € sera perçue, par livre ET par jour ouvrable de retard. Les frais administratifs (courrier, téléphone) pourront être perçus en supplément.  
Après un retard de 15 jours, les livres, documents, dvd et/ou cassettes vidéo sont réclamés par un courrier de premier rappel. Le coût est fixé à 0,46 € par rappel, couvrant les frais administratifs de cet envoi. Le cas échéant, un deuxième rappel suivra. Le coût est également fixé à 0,46 €.

Nous attirons votre attention sur l'importance de respecter les délais de prêt. La personne qui garde chez elle un ouvrage pendant plusieurs mois, empêche une autre de le consulter ou de l'emprunter. Certains ouvrages sont très demandés, et nous comptons sur la compréhension et la solidarité de toutes et tous pour que le centre de documentation puisse fonctionner dans l'intérêt du plus grand nombre de ses utilisateurs.

## Consultation sur place et photocopies.

- Les revues, les mémoires et les outils pédagogiques peuvent uniquement être consultés sur place et ne peuvent être empruntés.
- Il est possible de faire des photocopies dans le centre de documentation selon les tarifs indiqués ci-dessous.

Quantité	A4 R	A4 R/V	A3 R	A3 R/V
1 à 9	0.10	0.18	0.17	0.32
10 à 49	0.08	0.14	0.13	0.26
50 à 99	0.06	0.11	0.10	0.20
100 à 199	0.05	0.09	0.09	0.18

Le lecteur est tenu de respecter les obligations légales en la matière. Le centre de documentation ne peut être tenu pour responsable d'un usage contrevenant à la législation en vigueur.

- En préalable à l'inscription, toute personne peut obtenir un exemplaire du présent règlement. Par son inscription, le lecteur s'engage à en respecter les clauses.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'APEDAF par téléphone au 02/644.66.77 par fax 02/640.20.44 ou par mail [info@apedaf.be](mailto:info@apedaf.be).*